

*Syndicat Mixte du
Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

DELIBERATION DU BUREAU

L'an deux mille seize, le onze juillet à 14h30, le Bureau régulièrement convoqué en date du 6 juillet 2016 s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du PNR à Saint-Vallier-de-Thiery sous la présidence de Monsieur Eric MELE, en seconde convocation suite à une première réunion le 30 juin 2016 où l'absence de quorum n'a pas permis de délibérer.

Objet : Convention de partenariat avec l'association ARBRE pour l'accompagnement d'opération de restauration d'ouvrages en pierre sèche

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DAVID

Membres en exercice : 16

Membres présents(es) : 2

Pouvoirs : 0

Absents-Excusés(es) : 14

Présents(es) : Eric MELE, Jean-Pierre DAVID.

Absents-Excusés(es) : Catherine BUTTY, Roger CRESP, Jean-Marc DELIA, Patricia DEMAS, Loïc DOMBREVAL, Yves FUNEL, René GILDONI, Charles-Ange GINESY, Bernard KLEYNHOFF, Gérald LOMBARDO, Stéphane MAILLARD, Jean-Pierre MASCARELLI, Serge MAUREL, Jacques VARRONE.

Le Président expose :

Vu le budget du PNR ;

Vu la délibération 14-D-008 du 22 mai 2014 de délégation de compétences du Comité syndical au Bureau ;

Vu la délibération 15-D-031 du 3 décembre 2015 de délégation de compétences du Comité Syndical au Président ;

Vu l'orientation 7 de la Charte du Parc « Préserver et anticiper les paysages de demain », l'orientation 8 « Développer une stratégie ambitieuse en faveur des patrimoines culturels et de l'expression culturelle des habitants », l'orientation 10 « Coordonner la diffusion des savoirs et promouvoir les savoir-être », l'orientation 11 « Stimuler la formation et l'insertion dans un contexte économique fragile » et l'orientation 12 : Construire un PNR exemplaire au niveau environnemental et social et l'article 26 « Sensibiliser les habitants et usagers du territoire à la fragilité des patrimoines » ;

Considérant l'importance des restanques et des patrimoines en pierre sèche comme patrimoine emblématique du territoire ;

Considérant les enjeux contemporains de leur valorisation en tant que motifs structurants du paysage, supports potentiels d'activités agricoles, milieux riches en biodiversité et facteurs de prévention des risques naturels ;

Considérant la demande d'accompagnement des communes pour préserver et restaurer leur patrimoine et l'engagement du Parc à répondre à ce besoin ;

Considérant les statuts de l'Association ARBRE et la cohérence entre ses objectifs et ceux du Parc, en particulier les enjeux d'éducation à l'environnement et au territoire, les enjeux socio-économiques, les enjeux de préservation des patrimoines et des savoir-faire ;

Considérant que cette convention permettra d'encadrer la collaboration du Parc avec l'association ARBRE dans la mise en œuvre de deux chantiers de restauration respectivement :

- Restauration de mur de pierre sèche longeant le sentier SAINTE-JULIE sur la commune de LES FERRES ;
- Restauration de la calade sur le Chemin du BAOU à SAINT-JEANNET

Considérant l'accompagnement de ces deux communes déjà engagé par le PARC sur ces opérations,

Le Bureau ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat du PNR avec l'association ARBRE pour l'accompagnement d'opérations de restauration d'ouvrages en pierre sèche sur les communes de Les Ferres et Saint-Jeannet telle qu'annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et les éventuels pièces et avenants à venir.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Maire de Gourdon,



Eric MELE